

Informations diverses

SUCCESSIONS EN DÉSHÉRENCE

Jugement d'envoi en possession provisoire

NOR : *IDIX1326859X*

REQUÊTE N° 13 020 SA NANTERRE

Par un jugement en date du 24 septembre 2013, le tribunal de grande instance de Nanterre a, sur la requête du directeur par intérim de la direction nationale d'interventions domaniales, dont les bureaux sont à Saint-Maurice (Val-de-Marne), Les Ellipses, 3, avenue du Chemin-de-Presles, ordonné les publications et affiches prescrites par l'ancien article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de :

Mme Ropers (Emilie), veuve de Ropers (Emile), retraitée, née à Paris (8^e) le 29 juin 1890, fille de Ropers (Yves, Marie) et de Le Goff (Marie, Augustine), domiciliée à Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine), 10 *bis*, rue Klock, décédée à Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine) le 1^{er} juin 1969 (ordonnance du 12 août 2008).